CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E51050** **VALABLE JUSQU'AU** **18/09/2027**

ÉDITÉ LE 09/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Raison sociale : SARL ENTREPR PEINTURE DANIEL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2016

Capital : 42 000

16 RUE MORGAN
06500 MENTON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MENTON

Siret : 305 082 901 00011

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 14 18947

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 24105631899

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 24105631899

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 04 93 35 94 94 **Fax :** 04 92 10 20 02

Portable : 06 83 45 66 03

Responsabilité légale :
ILACQUA DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL / ORENGO MICHEL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : peinture-daniel@wanadoo.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 785 766 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	12	19/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/07/2026 10:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.